****

Secrétariat général

Attestation sur l’honneur

**Aide financière exceptionnelle de**

**l’ARS de Mayotte aux structures faisant face**

**à des difficultés matérielles particulières**

Le Directeur Général a décidé qu’une aide financière d’urgence d’un montant maximal de 5.000 € pourra être débloquée, à titre exceptionnel, au bénéfice des structures de santé des professionnels libéraux à Mayotte qui font face à des difficultés matérielles particulière suite aux événements climatiques CHIDO et DIKELENI, la présente attestation permet d’instruire votre demande.

**Eléments à compléter obligatoirement et à déposer (avec si possible, des photographies) pour le vendredi 15 février 2025 sur l’adresse mail :** **ars-mayotte-professions-sante@ars.sante.fr**

|  |
| --- |
| Demande concernant la structure |
| Adresse exacte de la structure |  |
| Description succincte des dégâts |  |

Sont jointes à la présente attestation les photographies de mes biens démontrant la difficulté matérielle particulière à laquelle je dois faire face pour me loger ou me déplacer.

Je soussigné :

* atteste de l’exactitude et de la véracité de l’ensemble des éléments mentionnés ;
* certifie que les photographies transmises concernent exclusivement des biens dont je suis soit propriétaire soit occupant par un bail signé entre moi et le propriétaire.

Fait à Mamoudzou le ………………………………………

 Nom de la structure & numéro de SIRET

 + mention manuscrite « *certifié exact* »)